



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 13

Date de la convocation :

13/11/2025

Date d'affichage :

13/11/2025

Exemplaire en préfecture le 21/11/2025
Prise en préfecture le 21/11/2025
Publié le 21/11/2025
Et sur le site internet de la commune le 21/11/2025

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 20 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, Madame MARTZLOFF Laetitia, Madame IMBERT Stéphanie Messieurs, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib (arrivé à 20h04), GANEE Roger, MATHELIN Jean, PAIN Noël, POILLOT Jérémy,

Procuration : Monsieur IMBERT Alain donne procuration à CONSTANTIN Martine

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s) non-excuse(s) :

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Objet de la délibération : N° 2025-041 - Encaissement de différentes cautions de locataire non restituées par la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande du SGC de Nuits-Saint-Georges d'épurer le compte caution (c/165) ;

Considérant que de multiples anciennes cautions n'ont pas été restituées aux locataires sans raison apparentes, en raison du décès de l'intéressé ou bien, car l'état du logement empêchait la restitution de toute ou partie de la caution afférentes ;

Considérant que la collectivité ne dispose pas de document pour justifier de l'encaissement ou non de ces cautions ;

Considérant que certaines de ces cautions n'ont pas été restituées, car la commune a dû engager des frais pour remettre le logement en état ;

Considérant que les cautions repérées par les services et la trésorerie sont les suivantes :

2011-001 – LE GUILLE Philippe – 265 €

2018-003 – BELLILA Rouchdi – 560 €

2020-001 – CORDIER Jean-Pierre – 188 €

Montant total : 1 013.00€

Considérant que le SGC de Nuits-Saint-Georges demande d'encaisser ces cautions par un mandat à l'imputation 165 et un titre à l'imputation 7588.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : La commune acte l'encaissement de ces cautions.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise d'encaisser cette recette de 1 013.00 € dans le budget 2025 de la commune.

Article 3 : Un mandat à l'imputation 165 et un titre à l'imputation 75888 sera pris dans la comptabilité 2025.

Nombre de voix pour	13	Abstentions	0
----------------------------	-----------	--------------------	----------

Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0
-----------------------	---	---------------------------	---

Émis en préfecture le 21/11/2025
Préparé en préfecture le 21/11/2025
Publié le 21/11/2025
ID : 021-212105779-20251120-2025041-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire



Valérie HOSTALIER